



non versement de la part de la CARPA

Par **CVR**, le **22/08/2023** à **18:19**

Bonjour,

La décision du tribunal m'a donné raison, la partie adverse doit me dédommager.

La réponse à été rendu mi Décembre et la partie adverse avait 1 mois pour me régler.

La partie adverse a demandé a payer en 3x en plusieurs fois (ce que j'ai accepté).

Le 1 er règlement a bien été reçu par mon avocate en Avril.

Depuis je n'ai tj pas reçu l'argent de la part de la CARPA de Lille.

J'ai vu des dizaines de commentaires de gens dans la même situation et qui attendent depuis de nombreux mois. Je m'inquiète car on ne peut pas les joindre.

Quel recours ai-je pour faire bouger les choses?

merci

Par **Marck.ESP**, le **22/08/2023** à **21:12**

Bonsoir et bienvenue

Vous pouvez contacter la Carpa du barreau près duquel est inscrit l'avocat.